

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 117/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue des colombes – Sté ROTEL CHEZ SIG IMAGE -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 04/05/2026 – de Mme TANZEGHTI Stéphanie – de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE – Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de création et réparation de réseau électrique souterrain, rue des colombes – à hauteur de l'habitation n° 630 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolore et limitée à 30km/h, au droit des travaux de création et réparation de réseau électrique souterrain – rue des colombes, à compter du 18/05/2026 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme TANZEGHTI Séphanie – de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, email : recepisse@dictservices.fr

Fait à HERZEELE, le 05 mai 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 mai 2026

Le Maire, S.FRANCKE

